



Entreprise en liquidation judiciaire, comment faire?

Par **liise**, le **04/05/2012** à **11:17**

Bonjour,

J'ai commandé il y a une semaine un article sur un site de matériel d'équitation.

J'ai envoyé un mail le lendemain pour connaître les délais de livraison qui est resté sans réponse.

J'ai vérifié sur mes comptes, j'ai bien été débité de 65 euros.

Cependant toujours rien dans la boîte aux lettres 1 semaine après.

J'ai voulu appeler l'entreprise, mais cela n'aboutit même pas à une sonnerie, l'appel coupe directement.

J'ai donc été voir sur Societe.com et là je découvre que la société est en liquidation judiciaire depuis février 2012.

J'ai été débité et j'ai bien peur de jamais recevoir ma commande.

Que faire ?????

La gérante du magasin d'équitation possède aussi un restaurant en marche.

Merci d'avance.

Par **pat76**, le **04/05/2012** à **17:26**

Bonjour

Vous prenez contact immédiatement par courrier recommandé avec avis de réception avec le liquidateur judiciaire auquel vous expliqués la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous y joindrez un document prouvant votre commande et une attestation de votre banque indiquant que vous avez été débité de la somme de 65 euros par le vendeur.

Par **liise**, le **04/05/2012** à **18:29**

Merci pour votre réponse,

En effet, ma mère a appelé le liquidateur qui a dit qu'il était impossible qu'une commande ait été passée car la société était fermée depuis février 2012.

Or j'ai bel et bien commandé le 28 avril 2012.

Elle nous a conseillé de nous renseigner auprès de notre banque et de lui renvoyer un courrier avec la preuve de la commande.. Mais que c'était pas normal car les comptes de cette société, qui étaient au crédit mutuel sont normalement fermés.

A la banque ils m'ont dit qu'il pouvait y avoir un autre compte. Or c'est vrai que sur le site la transaction se fait avec la banque populaire...

Peut-il y avoir un autre compte " caché " ?

L'ex gérante de cette société de matériel d'équitation est aussi propriétaire d'un restaurant en " marche ". (vu sur Societe.com)

J'ai donc appelé au restaurant mais on tombe sur un répondant quelque peu douteux..

Enfin, le conseiller de la Société Générale m'a " rassuré " en disant qu'avec mon compte jazz j'avais une assurance..

-> Que ma mère va contacter ce soir ..

Suite au prochain épisode..

Je suis outré de la malhonnêteté des gens...

Par **pat76**, le **04/05/2012** à **19:04**

Bonjour

Vous pouvez communiquer le n° de siret de la société de matériel d'équitation et éventuellement celui du restaurant ou le nom du restaurant et la ville où il est situé?

Votre banquier n'aura aucune difficulté à savoir à qui appartient le compte où la somme de 65 euros a été virée.

Par **liise**, le **04/05/2012** à **19:34**

Aah oui, tout est noté sur societe.com, tout est publique!! Nous allons porte plainte demain matin..